



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°5 RELATIF AU PROCÈS DU PRÉSIDENT DE NDML DU 21/05/2019

Dans quelques jours, le mardi 21 mai 2019, s'ouvrira "le procès de l'emprise" à Caen.

Maintes fois reporté, le procès du président et fondateur de l'association Notre-Dame Mère de la Lumière (NDML) s'ouvre ce mardi 21 mai au TGI de Caen. Ce jeune médecin fait l'objet de poursuites pour le délit d'emprise mentale envers 16 personnes.

Il s'agit d'anciens membres ou sympathisants du groupe, mais également, et ce sera la particularité de ce procès, des membres actuels les plus impliqués.

Ces derniers contestent d'ailleurs la qualification de "victimes" dans ce procès et ont déclaré être consentants.

Il faut rappeler que l'association NDML, créée à l'origine par des étudiants, organise des veillées de prières, des rassemblements et des actions auprès des SDF.

Le groupe initialement proche de l'Église Catholique a finalement fait l'objet d'une enquête canonique qui a révélé *"des difficultés structurelles dans le fonctionnement du groupe et son développement, notamment les prières de guérisons qui ont posées questions"*. A la suite de cette enquête interne de l'Église, Monseigneur Boulanger, l'évêque du diocèse de Bayeux-Lisieux (Calvados) a retiré les missions confiées à cette association en janvier 2017.

Depuis cette date l'association NDML entretient une confusion dans sa communication en se déclarant comme une Fraternité ou une organisation de foi catholique.

L'association Tocsin a récemment interrogé Monseigneur Boulanger qui nous a répondu sans ambiguïté que ce groupe ne peut se réclamer de l'Église catholique.

A cette occasion, il nous a précisé que sa porte est ouverte pour les personnes se considérant comme victimes et qu'il existe également une cellule d'écoute dans le diocèse.

C'est donc le procès pénal qui va enfin s'ouvrir et permettre de faire la lumière sur ce groupe.

Derrière une façade orientée vers la miséricorde et la guérison, se cachent un fonctionnement et des comportements qui ont durablement blessé des membres et sympathisants de NDML, conduisant à ce procès envers son fondateur.

Également médecin, ce dernier organise depuis des années des veillées de guérisons miraculeuses, dont les témoignages sont abondamment repris sur le site internet du groupe. A-t-il abusé de son titre pour asseoir son emprise sur le groupe? En tout état de cause, le conseil départemental de l'ordre des médecins du Calvados s'est constitué partie civile et sera présent à ce procès.

Tocsin constate que l'association NDML ou ses membres actuels n'ont jamais demandé pardon ou présenté leurs excuses aux anciens membres ayant parlé de leurs difficultés ou ayant quitté le groupe et qui se trouvent aujourd'hui sur le banc des parties civiles. Ces derniers cherchent à obtenir la reconnaissance de ce qu'elles ont subi et la réparation de leur préjudice.

Les membres les plus actifs de NDML, refusant le statut de victimes proposé par le ministère public, revendiquent de vivre librement dans leur communauté autoproclamée, certains parlant de "colocation". Ce procès devra ainsi établir si ces membres actuels de NDML disposent de leur autonomie et d'une réelle liberté de choix, ou s'ils sont sous l'emprise d'un homme et d'un groupe.

Ce procès illustre parfaitement la problématique des dérives sectaires et de la manipulation mentale telle que la loi About-Picard de 2001 a essayé d'y répondre. Il sera question du libre arbitre et du consentement d'adultes qui se retrouvent sous l'emprise mentale d'une personne ou d'un mouvement au point de changer radicalement leur vie et d'hypothéquer leur avenir.

Tocsin tient à rappeler que les accusations d'abus graves au sein du groupe ne portent pas sur des croyances ou sur un style de vie communautaire. Il est fondamental de rappeler avant l'ouverture de ce procès que si chacun choisit la vie qu'il veut mener, ce ne doit pas se faire au détriment des libertés individuelles.

Ce procès sera celui de l'emprise d'un médecin sur un groupe, sur la vie et l'avenir de ses membres.

Fait à Courbevoie, le 17/05/2019.

Le Conseil d'Administration de Tocsin

A PROPOS DE TOCSIN

Association française laïque de lutte contre les dérives sectaires, indépendante de tout mouvement religieux, idéologique ou politique.

Les bénévoles sont des professionnels avec des compétences complémentaires pour faire de la prévention, combattre les dérives sectaires et aider efficacement les personnes victimes ainsi que leurs amis et familles.

L'association se concentre principalement sur l'axe psychologique, composé de psychologues et psychiatres, ainsi que sur l'axe juridique, composé de juristes.

Tocsin travaille en bonne intelligence avec les autorités publiques et religieuses, ainsi qu'avec d'autres associations.